

Compte rendu de la commission éducation du 14 mai 2020 concernant la réouverture des écoles.

Etaient présents :

Le maire Jean-Louis HOERLE
La directrice générale des services Marie-Laure WALLE
L'inspecteur de l'éducation nationale Christophe GLEITZ
L'adjointe au maire en charge de l'éducation et de la petite enfance Bernadette GILLOT
La présidente de la commission éducation Nicole FULLENWARTH.
La directrice du service éducation Pascale GARNIER
La coordinatrice des agents de service Régina HAAS
Des représentants de parents d'élèves
Les conseillers municipaux Gérard SCHANN, Christelle LAFORET et Estelle FRASS.

Le but était d'expliquer le déroulement de la rentrée du 18 mai et de nous informer sur les conditions d'accueil des enfants.

1. Comment se passe la reprise ? Pour qui ?

Le retour à l'école se fait sur la base du volontariat. A ce jour, 294 enfants sur 1850 seront de retour à l'école. Les familles sont libres de garder leurs enfants à la maison et de continuer l'enseignement à distance qui aura lieu jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Rentrée le 18 mai pour les élèves de CM2 (61 élèves).

Rentrée le 25 mai pour les CP (80) de toutes les écoles et les classes ULIS.

Rentrée le 28 mai pour les Grandes Sections de maternelles (91) et des CE1 (43) des écoles Prunelliers et At Home.

.

A ce jour, il n'y a pas de reprise prévue pour les autres niveaux.

Un sondage a été diffusé auprès des parents afin de connaître le nombre d'élèves souhaitant retourner à l'école. Les parents sont donc libres de poursuivre l'enseignement à distance. En revanche, il n'y aura pas d'ajout d'élèves accueillis avant le 2 juin, les groupes étant formés.

2. L'organisation dans l'école.

Des groupes de 13 élèves maximum (contre 15 dans les recommandations de l'Etat) ont été formés et seront accueillis par niveau et deviendront étanches, c'est-à-dire qu'ils n'auront aucun contact avec les autres groupes de l'école.

Les élèves auront classe les mêmes jours que d'habitude mais les horaires vont être décalés pour les temps d'accueil, de récréation et de sortie afin que les enfants n'aient pas de contact avec les autres groupes.

La classe devient le lieu de vie du groupe. Les élèves y passeront leur temps d'étude, de repas et de périscolaire. Les classes ont été débarrassées des livres et autres objets qui ne peuvent pas être désinfectés quotidiennement.

Chaque école est dotée d'un thermomètre sans contact. Si un enfant présente des symptômes, il sera tout de suite isolé dans une salle et on lui demandera de porter un masque. Les parents seront immédiatement prévenus afin qu'ils cherchent leur enfant dans les meilleurs délais.

Les parents ne sont plus autorisés à entrer dans les écoles, même en maternelle. L'accueil se fera au portail.

Dans les couloirs, des circuits à sens unique sont organisés de manière à ce que les élèves des différents groupes ne se croisent jamais.

Pour les enfants qui mangent à la cantine, l'Alsacienne de Restauration livrera des plateaux repas froids à partir du 25 mai. Les couverts seront jetables et une bouteille d'eau sera fournie avec le plateau repas.

3. Et l'hygiène dans tout ça ?

Les écoles ont bénéficié d'une désinfection totale pendant la période du confinement : surfaces, jouets ainsi que les murs nettoyés à la vapeur.

Pendant l'accueil des enfants, les salles de classes vont être nettoyées plusieurs fois par jour (pendant la récréation, avant et après les repas et en fin de journée). La mairie a prévu un agent d'entretien par école qui se chargera du nettoyage des classes, des couloirs et des wc qui, eux aussi seront désinfectés plusieurs fois par jour. Le soir, une autre équipe prendra le relais pour un nouveau nettoyage.

Les tables dans les salles de classes sont espacées d'un mètre et chaque élève disposera de 4m² d'espace personnel. Les places sont des places nominatives. Les enseignants porteront des masques. Les classes sont équipées de gel hydro-alcoolique ou de savon et de serviettes jetables pour se laver les mains régulièrement dans le cas où la salle dispose d'un lavabo.

L'Inspecteur d'académie insiste sur le fait que les familles doivent elles aussi bien respecter les gestes barrières.

Dans le cas où certains parents seraient en difficulté car ils doivent reprendre leur activité professionnelle, il faut se rapprocher du service éducation de la mairie pour envisager des solutions adaptées.

Stéphanie DOMAINE ROESCH, déléguée des parents d'élèves.